

ARRETE n° **284** /MEF/DGBF/DMP du **09 SEPT 2011**portant résiliation du marché n°2008-0-2-0696/02-37 passé entre le Ministère du Commerce et l'entreprise SIVAC relatif aux travaux de réhabilitation de la climatisation de l'Immeuble CCIA pour un montant de cent cinquante cinq millions (155 000 000) F CFA TTC.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

- VU le décret n° 2007- 468 du 15 mai 2007 portant Organisation du Ministère de l'Economie et des Finances;
- VU le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des Marchés Publics;
- VU le décret n° 2010-28 du 23 février 2010 portant composition du Gouvernement nomination et de ses membres;
- VU le décret n° 2011-01 du 01 juin 2011, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2011- 118 du 22 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'arrêté n° 202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant Conditions et Modalités de résiliation des marchés publics;
- VU la demande de résiliation du 27 juin 2011;
- VU les nécessités de service.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

Le marché n° n°2008-0-2-0696/02-37 relatif aux travaux de réhabilitation de la climatisation de l'Immeuble CCIA passé entre le Ministère du Commerce, et l'entreprise **l'entreprise SIVAC** BP 767 Abidjan 17 ; adresse géographique : Abidjan Plateau-tel : 20 22 10 13 ; inscrit au registre de commerce sous le numéro CI –ABJ -2006-B-4186 ; de compte contribuable : 0701432 E et de compte Bancaire :17 000 33 002 est résilié pour faute.

ARTICLE 2

L'entreprise SIVAC est exclue pour deux ans des marchés publics.

ARTICLE 3

Le Directeur des Marchés Publics, le Directeur Général de la SOGEPIE et le Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère du Commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Il sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire. *uy*

AMPLIATIONS :

DMP
CF
DGTCF
DGBF
J.O
Ministère du Commerce
SOGEPIE
SIVAC

Fait à Abidjan, le **09 SEPT 2011**



[Signature]
DIBY Koffi Charles